

DECHETERIES TERRE D'AUGE

Les principales évolutions

Usage professionnel

Sont considérés comme professionnels :

Haras

Gîtes

Chambres d'hôtes

Locations (Airbnb et SCI)

Véhicules autorisés

Largeur $\leq 2,25$ m | PTAC $\leq 3,5$ T (non attelé)

✗ Sont interdits :

Piéton

Vélo

Tracteur

Quad non homologué

Chariot élévateur

Quotas

Particulier

3 passages max. /semaine

ou

3m3 max. /semaine

Professionnel

4m3 max. /jour

Accès

La pose d'une vignette sur le pare-brise de votre véhicule est nécessaire.

2 véhicules max/foyer

Retrouvez les réponses
à vos questions sur notre
foire aux questions



Circulation

L'entrée et la sortie ont été inversés.

Entrée par le bungalow

La sortie se fait par le dépôt des déchets verts

✗ Aucun véhicule ne peut rentrer par cet emplacement.

